



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 9 février 2024

Inondations 2023

La commune de L'Île-d'Elle reconnue en état de catastrophe naturelle en Vendée

Par un arrêté interministériel du 30 janvier 2024 (NOR : IOME2402725A), publié au Journal officiel n° 0033 du 9 février 2024, **la commune de L'Île-d'Elle a été reconnue en état de catastrophe naturelle** au titre du phénomène « Inondation par ruissellement et coulée de boue associée » pour la période allant du 10 novembre 2023 au 17 novembre 2023.

Les personnes concernées disposent d'un **délai de trente jours ouvrés** à compter du 9 février 2024 pour adresser à leur assureur un état estimatif de leurs dommages en lien avec ces phénomènes naturels d'une intensité anormale.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049111654>

Cet arrêté ne reconnaît pas, en revanche, l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais au titre du même phénomène pour l'année 2023.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon